



## ARTICLE 1 : ESPRIT de LA MANIFESTATION

Le Rotary Club Cosne Sancerre organise un rallye touristique et gastronomique dénommé « **Rallye du Rotary Cosne-Sancerre** » qui se déroulera le **samedi 25 juin 2022**.

La manifestation se déroule au road book sans esprit de compétition, et dans le respect du code de la route, dans le cadre d'une rencontre amicale.

**Chacun s'engage à participer dans cet esprit.**

## ARTICLE 2 : PARTICIPATION A LA MANIFESTATION / DEMANDE D'ENGAGEMENT

Les véhicules non-inscrits ne pourront pas participer.

L'inscription est faite par le conducteur qui doit posséder les papiers requis pour la conduite du véhicule. En cas de conducteurs multiples, le chauffeur inscrit devra s'assurer que le permis de conduire du chauffeur occasionnel soit valide et approprié.

Le conducteur inscrit prend en charge les frais liés à l'utilisation du véhicule dans le cadre de la manifestation.

## ARTICLE 3 : VÉHICULES ADMIS

Sont admis, les véhicules suivants : voitures anciennes construites entre les années 1950 et 1990 ou GT de 1990 à nos jours, et autres sur dérogation.

Le nombre de véhicules total est limité à 36 véhicules.

## ARTICLE 4 : DROITS D'ENGAGEMENTS ET DISPOSITIONS DIVERSES

« *Rallye Epicurien du Rotary Cosne-Sancerre* » est un rallye touristique, dont le droit d'engagement est fixé à 200 € par équipage de deux personnes.

Le règlement prévoit collation et repas pendant la durée de la manifestation pour deux (200 €) à trois personnes (290 €) par voiture. L'engagement pour une personne seule dans un véhicule est de 170€.

L'engagement des participants, n'est validé, qu'après renseignement de la demande d'inscription, signée par le conducteur, accompagnée du montant total des droits.

**Toute inscription est ferme et définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf annulation par les organisateurs ou pour cause de crise sanitaire.**

## ARTICLE 5 : ACCES DES VEHICULES AU RALLYE / ASSURANCE / CONDUITE

Les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation et aux participants du fait des dommages corporels ou matériel causés aux spectateurs, à des tiers ou aux participants eux-mêmes et qui ne relèvent pas de la conduite des véhicules participants.

La manifestation n'ayant aucun caractère de course ou d'épreuve sportive, les assurances individuelles des participants les couvrent durant la manifestation.

Par ailleurs, la police d'assurance de chaque véhicule engagé reste sous la seule responsabilité de son propriétaire.

Comme l'ensemble du parcours emprunte des voies publiques ouvertes à la circulation, le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur en France.

#### **ARTICLE 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE**

En cas de panne entraînant l'abandon, le véhicule devra être pris en charge par l'assistance de son propriétaire et réparé à ses frais.

#### **ARTICLE 7 : RÈGLEMENT**

- Par la signature du présent règlement, les participants, acceptent les conditions qui régissent l'organisation du rallye en ne perdant jamais de vue qu'il s'agit d'une réunion amicale et non sportive, organisée par des bénévoles.
- Pendant la durée de conduite du rallye, toutes les obligations et responsabilités incombent en totalité, solidairement et indivisément, au conducteur et ses passagers.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le trajet ainsi que le règlement ou d'éditer des prescriptions complémentaires qui auront le même caractère impératif que celles de ce règlement.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols subis par les participants, catastrophe naturelle, manifestations, contamination virale ou troubles de l'ordre public... entravant la bonne marche de la manifestation.

#### **ARTICLE 8 : VÉRIFICATIONS**

S'il s'avère au moment des vérifications de départ, qu'un véhicule ne correspond pas, dans sa configuration de présentation au dossier d'inscription, ce véhicule pourra être exclu de participation, sans qu'il y ait lieu à réclamation ou dédommagement.

#### **ARTICLE 9 : DEROULEMENT DU RALLYE**

Les participants, s'engagent en outre à :

- Apposer visiblement pendant toute la durée de la journée, la plaque Rallye fournie, qui ne devra pas recouvrir, même partiellement, les plaques d'immatriculation de la voiture.
- Respecter l'itinéraire conseillé,
- Respecter les horaires de départ et d'arrivée,
- Se présenter au briefing.
- Ne pas prendre à bord de leur véhicule un passager qui n'est pas mentionné sur le bulletin d'engagement, hormis un autre participant, un membre de l'organisation ou bien un journaliste ou une équipe de télévision.
- Informer l'organisateur ou la personne référente (dont le N° d'urgence figure sur le roadbook) de toute anomalie ou problème rencontré.

#### **ARTICLE 10 : DROITS À L'IMAGE**

Par l'acceptation de leur engagement, les conducteurs et leurs passagers, acceptent d'être filmés et photographiés. Par ailleurs, les participants autorisent la diffusion, des photos, vidéos, films, pris pendant la durée du rallye, sur tous types de supports ou médias (presse, internet, réseaux sociaux, télévision ...).

# Inscription 1/2



Montant de la participation :

**200 € par véhicule engagé** composé d'un pilote et d'un co pilote

**Options au choix** : cochez la ou les case (s)

**Equipage de 2 personnes = 200 €**

**1 Passager supplémentaire maximum = 90 €\***

**\* nombre de place limité, contacter les organisateurs**

**Equipage de 1 personne = 170 €**

Total nombre de personnes (pilote, co pilote, passager).....

Montant à régler

Total : .....€

## Conducteur :

Nom..... Prénom.....

Adresse .....

CP..... Ville.....

Pays .....

Mail .....

Tel portable .....

### Véhicule admissible :

**Tout véhicule motorisé, conforme à sa configuration d'origine, entre les années 1950 et 1990 ou GT modernes (voiture de sport, super car...)**

**Marque du véhicule** : .....

**Modèle** : .....

**Année** : .....

**Clôture des inscriptions le 18 juin 2022 (dans la limite de 35 véhicules)**

# Inscription 2/2

---



## « Rallye Epicurien du Rotary Cosne Sancerre »

L'engagement comprend les prestations suivantes :

- Dossier d'inscription, Plaque rallye (x1), road book (x1), divers
- Déjeuner dans un restaurant gastronomique, collation, animation

### Conditions de participation :

- Les prix s'entendent TTC, pour la journée du 25 juin 2022.
- \*tarif valable jusqu'au 18 juin
- Ne sont pas inclus les frais annexes (carburants, tous services ou prestations non mentionnés)
- L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule, ne répondant pas aux critères d'engagement sans donner de raison.
- Les engagements devront nous parvenir accompagnés des pièces suivantes :
  - Formulaire d'inscription complété
  - Photo du véhicule

**Le ou les participants attestent sur l'honneur être titulaire du permis de conduire, être assurés pour le véhicule participant, que le véhicule répond aux normes de circulation et que le contrôle technique a été effectué dans les délais légaux.**

**Ils attestent sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur joint.**

**Le règlement de l'inscription valide cet engagement et la connaissance prise du règlement intérieur.**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature précédée de « bon pour accord »

Types de Règlements acceptés :

- par chèque bancaire à l'ordre de Rotary Cosne-Sancerre
- par CB sur le site YAPLA  
<https://rotary-club-cosne-sancerre.s2.yapla.com/fr/event-24883>
- Virement bancaire : Rotary Cosne-Sancerre (demander un RIB)

A envoyer :

- par mail à : [rotarycosnesancerre@gmail.com](mailto:rotarycosnesancerre@gmail.com)
- par voie postale à :  
Rotary Club Cosne Sancerre - Mairie de Cosne BP 123- 58206 COSNE-SUR-LOIRE CEDEX

L'inscription accompagnée du règlement signé par mail ou par courrier, a valeur de commande ferme. Seulement en cas d'annulation de la manifestation, une date ultérieure sera proposée aux inscrits, ou nous procéderons au remboursement.